

Bienvenue à l'inscription pour SPIRIT of SOLIDARITY.
Veuillez lire attentivement et signer les informations suivantes avant de commencer à remplir le questionnaire.

Organisateur:

Ute Louis Beteiligungs- &
Vermögensverwaltungs GmbH & Co KG
St. Benedict Str. 23
20149 Hamburg
Allemagne
PhG: Ute Louis
BoM: Ute Louis Verwaltungs GmbH
Registergericht: Amtsgericht Hamburg
Register-Nr.: HRA 115873
USt-ID: DE294410839
Steuer-Nr.: 11 42 664 01960 57 1711

Contact pour SPIRIT of SOLIDARITY

**Spirit of Solidarity
c/o pa concepts
Alsterdorfer Str. 245
22297 Hamburg
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40 57 22 86 11
Fax: +49 (0)40 57 22 58 32
mail@spirit-of-solidarity.com**

Avec SPIRIT of SOLIDARITY, vous postulez pour participer activement à l'ascension du Breithorn de 4.163 mètres à Zermatt. Les organisateurs prennent en charge les points suivants concernant l'événement:

1. Participation à une soirée Get2Gether avec des boissons et des collations
2. Accréditation avec un colis de bienvenue comprenant une carte de la ville et une veste pour l'ascension de la montagne.
3. Un briefing / entraînement sur les équipements alpins, ainsi que sur le comportement en montagne
4. Disponibilité (location) de harnais d'escalade / crampons / ski-, bâton de randonnée
5. Participation volontaire au culte œcuménique
6. Billets pour les Zermatt Mountain Railways le jour de l'escalade
7. Participation au déjeuner solidaire sommet-attaquant à la station intermédiaire
8. Diplôme pour l'ascension du sommet du Breithorn à 4163 mètres d'altitude
9. Randonnée organisée à la station intermédiaire pour tous les compagnons
10. Participation à la table ronde et signature de la nouvelle édition de la Déclaration de Zermatt 2018
11. Dîner final et Get2Gether

SPIRIT of SOLIDARITY

c/o pa concepts
Alsterdorfer Str. 245
22297 Hamburg
Germany

Fon: +49 (0)40 57 22 86 11
Fax: +49 (0)40 57 22 58 32

mail@spirit-of-solidarity.com
www.spirit-of-solidarity.com



Les participants doivent assumer eux-mêmes les points suivants:

1. Coûts pour le voyage de et vers Zermatt et l'hébergement
2. Restauration en dehors du cadre de l'événement SPIRIT of SOLIDARITY
3. Assurance maladie suffisante pour les pays étrangers ainsi qu'une assurance d'accident internationale

Informations importantes sur l'événement SPIRIT of SOLIDARITY:

Dans la section suivante, vous trouverez des informations importantes pour votre voyage à Zermatt et la préparation de l'événement.

1. La ville de Zermatt est interdite aux voitures. Il est possible d'arriver de la vallée avec le chemin de fer suisse.
2. La ville de Zermatt est située à 1608 mètres d'altitude.
3. Avec 4163 mètres, le Breithorn est le plus facile à grimper quatre-millier dans la région.
4. Même en été, des températures inférieures à 0 ° C / 32 ° Fahrenheit peuvent se produire dans les altitudes
5. Le glacier Breithorn est couvert de neige tout au long de l'année.
6. La teneur en oxygène dans l'air diminue à partir d'une hauteur de 1500 mètres. Le corps s'habitue lentement à l'altitude (à partir de 2 jours).
7. Les rayons UV du soleil augmentent en haute altitude, les coups de soleil sont possibles même à basse température.
8. Une ascension en montagne est possible pour chaque personne. Il est recommandé de suivre un entraînement / une préparation physique avant le voyage.
9. En Suisse, le franc est un moyen de paiement. Généralement, toutes les principales cartes de crédit sont acceptées

Les participants devraient considérer les points suivants avant le départ:

1. Vêtements pour toutes les conditions météorologiques
 - a. Bottes de randonnée en montagne adaptées au montage de crampons!
 - b. Sous-vêtements chauds
 - c. Bonnet et gants
 - d. Pantalon de randonnée ou trekking robuste
 - e. Vêtements d'extérieur chauds
 - f. Veste imperméable
2. Des lunettes de soleil
3. Protection solaire
4. Assurance santé et accident de voyage

Autre:

Afin d'assurer l'apparition des participants, l'organisateur se réserve le droit de demander une caution de 90,00 euros au participant. Le dépôt est dû uniquement à partir de la date d'admission du participant à l'événement par l'organisateur. Le dépôt sera restitué lors du processus d'accréditation à Zermatt.

Contact au nom de l'organisateur:

Spirit of Solidarity
c/o pa concepts
Alsterdorfer Str. 245
22297 Hamburg
Allemagne
Mail: mail@spirit-of-solidarity.com
Phone: +49 (0)40 57 22 86 11
Fax: +49 (0)40 57 22 58 32

SPIRIT of SOLIDARITY

c/o pa concepts
Alsterdorfer Str. 245
22297 Hamburg
Germany

Fon: +49 (0)40 57 22 86 11
Fax: +49 (0)40 57 22 58 32

mail@spirit-of-solidarity.com
www.spirit-of-solidarity.com



SPIRIT of SOLIDARITY

Inscription à l'événement SPIRIT of SOLIDARITY

Données personnelles:

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse (rue, no.): _____

Adresse (code postal, ville): _____

Adresse (ville, région): _____

Pays: _____ Date de naissance: _____

Nationalité: _____

Contact (e-mail):

Contact (téléphone): _____

Chaque participant peut emmener un accompagnateur à l'événement.

Je voyage avec de la compagnie: Oui Non

Données sur la taille des vêtements pour l'équipement:

Taille des vêtements:

XS	S	M	L	XL	XXL
----	---	---	---	----	-----

SPIRIT of SOLIDARITY

c/o pa concepts
Alsterdorfer Str. 245
22297 Hamburg
Germany

Fon: +49 (0)40 57 22 86 11

Fax: +49 (0)40 57 22 58 32

mail@spirit-of-solidarity.com

www.spirit-of-solidarity.com

Données médicales

Quand avez-vous reçu un diagnostic de cancer du sein?

Êtes-vous actuellement en traitement? Oui Non

Avez-vous des maladies qui peuvent altérer ou exclure votre performance ou votre sécurité lors de l'escalade d'une montagne? Oui Non pas sûr

Notez s'il vous plaît: Votre sécurité est le plus grand bien pour nous. Cependant, nous dépendons d'informations véridiques de votre part.

Fitness et données d'activité:

Avez-vous déjà fait de la randonnée dans les montagnes? Oui Non

Pratiquez-vous régulièrement pour l'éducation physique? Oui Non

Faites-vous du sport? Oui Non

Lequel? _____

Je déclare par la présente que mes informations précitées sont véridiques et que je suis d'accord avec la validité des conditions de participation suivantes dans le formulaire de candidature pour le projet SPIRIT of SOLIDARITY.

Place, date: _____

Signature: _____

SPIRIT of SOLIDARITY

c/o pa concepts

Alsterdorfer Str. 245

22297 Hamburg

Germany

Fon: +49 (0)40 57 22 86 11

Fax: +49 (0)40 57 22 58 32

mail@spirit-of-solidarity.com

www.spirit-of-solidarity.com

Conditions de participation

Les présentes conditions de participation s'appliquent à la participation au projet SPIRIT of SOLIDARITY (ci-après « le projet »). L'organisateur (« organisateur » ou « nous ») est la société Ute Louis Beteiligungs- & Vermögensverwaltungs GmbH & Co KG, St. Benedict Str. 23, 20149 Hambourg, Allemagne.

L'objet du projet est l'ascension du Breithorn, montagne située à proximité de Zermatt, Suisse, par 100 personnes atteintes du cancer du sein. L'événement aura lieu dans le courant du mois de septembre 2018.

I. Participation

1. Toutes les personnes physiques aptes à conclure des actes juridiques atteintes du cancer du sein ou l'ayant été ont le droit de poser leur candidature.
2. Afin de poser sa candidature, il faut remplir le formulaire de candidature et le remettre à l'organisateur. L'organisateur sélectionne les participants sur la base de différents critères, tels que le degré d'implication personnelle et l'expérience sportive. L'organisateur procède à la sélection à sa discrétion. Nous sommes habilités à demander aux candidats et aux participants d'autres informations et documents nécessaires pour le bon déroulement du projet, et ce même après le dépôt de la candidature. En particulier, il s'agit d'informations relatives à l'hébergement du participant et au choix des équipements que nous mettons à disposition. Dans ce cas, le participant est tenu de nous fournir les informations et documents demandés dans un délai raisonnable que nous aurons précisé.
3. Chaque personne physique ne peut poser sa candidature qu'une seule fois. La participation et la sélection ne constituent pas des droits. Aussi, tout recours juridique est exclu.
4. Les participants sont informés par courrier ou par e-mail.
5. Les participants sont tenus de ne fournir que des indications exactes dans le formulaire de candidature et en réponse à nos questions. Si les indications données sont fausses, si les informations ou documents demandés ne sont pas remis à temps ou en cas d'autres manquements aux conditions de participation, nous sommes habilités à exclure la participation de la personne concernée. Cette disposition s'applique également si le candidat a déjà été sélectionné pour participer à l'événement. Dans ce cas, un autre candidat est sélectionné pour remplacer le participant exclu.
6. Nous traitons toutes les informations que les candidats nous remettent de manière hautement confidentielle et respectueuse. Par souci de confidentialité, les données des candidats sont supprimées dès que tous les participants ont été sélectionnés (à l'exception d'éventuels remplacements de dernière minute) si elles ne sont plus nécessaires pour le déroulement du projet. Les informations fournies sont utilisées exclusivement pour organiser le projet et pas à d'autres fins, conformément aux dispositions légales. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique de confidentialité du projet [www.spirit-of-solidarity.com].
7. Toute communication relative au projet s'effectue généralement par e-mail. Par conséquent, les participants doivent s'assurer qu'ils reçoivent bien nos e-mails et peuvent en prendre connaissance dans un délai raisonnable.
8. La participation est gratuite. Toutefois, les participants doivent assumer les coûts annexes à la participation, tels que le voyage aller-retour, l'hébergement et les équipements si nous ne les fournissons pas. Sur place, nous mettons à la disposition des participants : un baudrier, des crampons et un bâton combiné ski/randonné. Pour en savoir plus sur le projet, veuillez vous rendre sur www.spirit-of-solidarity.com.

II. Caution d'inscription

Pour participer au projet, il est nécessaire de verser une caution d'inscription, reversée lors de l'accréditation du participant. La caution d'inscription s'élève à 90,00 (quatre-vingt-dix) euros. La caution d'inscription ne doit être versée que par les candidats qui ont été sélectionnés pour participer. L'organisateur s'engage à rembourser la caution si le participant se présente sur place pour prendre part au projet et s'accrédite à cette fin. En outre, la caution est remboursée si le participant

- a) annule sa participation avant le 1er août 2018, une justification n'étant pas nécessaire ou
- b) ne peut pas participer pour des raisons indépendantes de sa volonté, qu'il doit prouver.

Si le participant ne vient pas ou ne se fait pas accréditer sans raison valable, la caution n'est pas remboursée et le montant est utilisé pour financer le projet. Le participant verse la caution en effectuant un virement. Les candidats ayant été sélectionnés pour participer et ne versant pas la caution d'inscription sur le compte indiqué dans un délai de 30 jours à compter de la notification en ce sens sont exclus. Cela n'affecte pas les droits de retrait et de rétractation prévus par la loi.

III. Déroulement

1. Les participants sélectionnés reçoivent au plus tard le 31/05/2018 un e-mail leur indiquant la date définitive du projet et contenant le programme prévu. De ce fait, les participants doivent s'assurer qu'ils peuvent bien participer au projet en se référant au programme.
2. Nous pouvons, mais sans y être obligés, proposer un programme d'activités pour la personne majeure accompagnant chaque participant. L'inscription des accompagnateurs s'effectue après la sélection des participants. Le voyage aller-retour, l'hébergement et les frais de restauration de l'accompagnateur sont à la charge de chaque participant.
3. Nous sommes habilités à reporter le projet, à modifier le programme ou à annuler le projet si des circonstances indépendantes de notre volonté nous y obligent. Cela vaut notamment s'il n'est pas possible d'assurer la sécurité du projet en raison d'intempéries. Dans ce cas, les participants ne peuvent pas se faire rembourser les frais engagés. Dans la mesure du possible, nous nous efforçons de consulter les participants pour les modifications et les reports, de façon à limiter au maximum les charges supplémentaires.

IV. Conditions préalables

1. Tous les participants reconnaissent que les excursions dans les Alpes vont de pair avec des risques particuliers, notamment liés aux intempéries et aux contraintes du terrain. Nous ne pouvons pas éliminer ces risques et assurer un confort maximal lors de l'ascension. Les participants doivent apporter et utiliser un équipement d'alpinisme adéquat (chaussures, vêtements, lunettes de soleil, protection solaire, etc.) si nous ne le fournissons pas.
2. Toute consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou d'autres substances psychotropes est interdite pendant la période où elles pourraient altérer le jugement ou le comportement du participant (avant ou pendant le projet).

SPIRIT of SOLIDARITY

c/o pa concepts
Alsterdorfer Str. 245
22297 Hamburg
Germany

Fon: +49 (0)40 57 22 86 11
Fax: +49 (0)40 57 22 58 32

mail@spirit-of-solidarity.com
www.spirit-of-solidarity.com

3. Dans la mesure du possible, nous essayons de garantir le déroulement sûr du projet grâce à la présence de médecins et de guides de montagne chevronnés sur place. Néanmoins, chaque participant doit s'assurer qu'il est bien en mesure de participer au projet. Cela vaut notamment pour les exigences de santé requises pour effectuer l'ascension de la montagne. Le Breithorn culmine à environ 4150 m. Les participants doivent s'assurer qu'ils remplissent bien les conditions nécessaires en termes de forme physique, capacités motrices et entraînement. En outre, les participants doivent connaître suffisamment le milieu alpin, des connaissances lacunaires pouvant mettre en danger les participants. Nous sommes habilités à exclure un participant si le personnel médical présent sur place n'est pas favorable à sa participation ou si le participant refuse de se soumettre au test évaluant sa capacité à participer au projet. Le test de capacité est réalisé pour protéger les participants, mais nous déclinons toute responsabilité si ce test ne décèle pas une incapacité du participant à prendre part au projet.

4. Pour toute la durée du projet, les participants doivent souscrire une assurance maladie sans limite de couverture en Suisse et avec une garantie de rapatriement depuis l'étranger en cas de blessure ou de maladie. Un justificatif de souscription doit être remis.

5. Les participants doivent s'assurer qu'à l'exception du cancer du sein [diagnostiqué, en cours de traitement ou traitement achevé], ils n'ont pas d'autres problèmes de santé graves (excluant toute participation ou pouvant les mettre en danger, par exemple des maladies cardio-vasculaires, une dégradation du squelette, des muscles ou de l'appareil locomoteur, des infections, des sensibilités particulières, des blessures, des troubles mentaux, etc.). En cas de doute, le participant doit nous informer des problèmes et risques potentiels avant le début du projet. **Nous sommes habilités à demander, éventuellement par écrit, aux participants de fournir des indications correctes sur ces risques et d'exclure les participants refusant de répondre. Nous déclinons toute responsabilité quant aux préjudices découlant d'une présentation erronée ou incomplète des risques par le client.**

6. Les instructions des guides de montagne et des responsables sur place doivent être suivies. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect des instructions. Les participants doivent indiquer au personnel d'encadrement sur place s'ils n'ont pas compris une consigne, si elle leur semble ambiguë ou s'ils estiment qu'elle entraîne des risques.

V. Responsabilité

1. La responsabilité de l'organisateur n'est engagée qu'en cas de manquement grave et délibéré aux obligations contractuelles (« obligations majeures » ; obligations dont le respect est indispensable pour atteindre l'objectif du contrat), que si l'organisateur a donné des garanties et qu'en cas d'atteintes à la vie, à l'intégrité corporelle et à la santé. Pour le reste, la responsabilité de l'organisateur n'est engagée qu'en cas de faute intentionnelle et de négligence grave. Si la responsabilité de l'organisateur est exclue ou limitée, cela s'applique également au profit de ses représentants légaux, employés et auxiliaires et à toute demande de remboursement.

2. Si la responsabilité de l'organisateur n'est pas engagée en vertu des dispositions de l'article 1 ci-dessus, la responsabilité de l'organisateur est exclue et les participants prennent part au projet à leurs risques et périls.

VI. Résiliation de la participation

1. Tout participant est habilité à mettre fin à sa participation en envoyant une notification en ce sens à l'organisateur. Les éventuels frais déjà engagés par le participant, par exemple la réservation de chambres d'hôtel, sont à sa charge. Dans ce cas, la caution d'inscription est remboursée sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus. Il est recommandé aux participants de souscrire une assurance annulation pour leur voyage aller-retour.

2. Si le participant résilie sa participation après le 1^{er} août 2018 sans raison valable, telle qu'une maladie ou d'autres circonstances échappant à la volonté du participant, la caution d'inscription n'est pas remboursée et elle est utilisée pour financer le projet.

VII. Divers

1. Nous conservons le texte du contrat et nous pouvons le fournir à nouveau au client s'il le souhaite.
2. En principe, nous ne souhaitons pas et ne sommes pas tenus de participer à des procédures de résolution de litiges auprès d'un office de conciliation pour les consommateurs.
3. Le contrat est régi par le droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations-Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Cette élection de droit ne s'applique aux consommateurs que si elle n'enfreint pas la protection accordée par les dispositions impératives du droit du pays dans lequel les consommateurs résident habituellement.
4. Si le participant ne dispose d'aucune juridiction compétente en République fédérale d'Allemagne, la juridiction compétente pour tous les litiges relatifs au contrat conclu entre le client et nous est Hambourg.
5. Si certaines dispositions des présentes conditions de participation sont caduques, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. Si elles existent, les dispositions légales correspondantes s'appliquent aux points régis par les dispositions caduques. Cependant, si cela rend le contrat difficilement exécutable pour une des parties, le contrat devient caduc dans son intégralité.

Version : février 2018

Utilisation et reproduction interdites sans autorisation écrite

SPIRIT of SOLIDARITY

c/o pa concepts

Alsterdorfer Str. 245

22297 Hamburg

Germany

Fon: +49 (0)40 57 22 86 11

Fax: +49 (0)40 57 22 58 32

mail@spirit-of-solidarity.com

www.spirit-of-solidarity.com